



santé
famille
retraite
services

SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL
MSA Nord - Pas de Calais

59716 Lille Cedex 9

AVIS D'APTITUDE

réserve aux travailleurs bénéficiant
d'un suivi individuel renforcé

(Art. L. 4624-2 du code du travail et
R. 717-27-1 du code rural et de la
pêche maritime)

PROSTOCK ST LAURENT
BLANGY
ET59001000446

Médecin référent :

SALARIE(E) ou ADHERENT VOLONTAIRE

Nom : SACLEUX

Prénom : NICOLAS

Date de naissance : 25/12/1984

PROSTOCK ST LAURENT BLANGY
1 RUE MARCEL LEBLANC
ZONE PORTUAIRE

62223 ST LAURENT BLANGY

POSTE DE TRAVAIL

Chauffeur PL

OU EMPLOI(S) (travailleurs temporaires, saisonniers, salariés de groupement d'employeurs)

- 1.
- 2.
- 3.

EXAMEN MEDICAL

Date de l'examen médical : *11/06/2019*

Heure d'arrivée :

Heure de départ :

TYPE D'EXAMEN MEDICAL :

- ☒ Examen médical à l'embauche (Art. R. 717-16-1, R. 717-26-4, R. 717-26-5 et R. 717-26-6)
- ☐ Examen médical périodique (Art. R. 717-16-2)
- ☐ Visite de reprise (Art R. 717-17-1)
- ☐ Visite à la demande (Art R. 717-18 et R. 717-26-6)

PROCHAINE VISITE

A revoir : *non*

- ☐ Par le professionnel de santé dans le cadre de la visite intermédiaire au plus tard le : ☒
- ☐ Par le médecin du travail dans le cadre de la visite périodique au plus tard le :

Date : 11/06/2019

Docteur DELAUTRE Annick

☐ Avis d'aptitude accompagné d'un document faisant
état de proposition de mesures individuelles faites par
le médecin du travail après échange avec l'employeur

03 21 24 61 05

Voies et délais de recours par le salarié ou par l'employeur : Les éléments de nature médicale justifiant le présent avis peuvent être contestés dans un délai de 15 jours à compter de sa notification auprès de la formation des référés du conseil de prud'hommes territorialement compétent (art. R. 717-25 du code rural et de la pêche maritime).